



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

escargots

Question écrite n° 130779

Texte de la question

M. Jean-Paul Garraud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'élevage et la consommation d'escargots en France. 25 000 à 30 000 tonnes escargots vivants sont consommées chaque année dans notre pays. Mais seules 800 à 1 000 tonnes sont produites par les 250 à 300 héliculteurs français dans leurs élevages avec une traçabilité et une rigueur qui garantissent aux consommateurs une très grande qualité gustative et sanitaire. Ce savoir-faire français différencie leurs productions des escargots importés des Pays de l'Est ou d'ailleurs avec tous les problèmes de radioactivité, d'hygiène douteuse, de qualité organoleptique médiocre, car l'escargot assimile en effet tous les métaux lourds ainsi que la radioactivité. L'escargot d'élevage est une garantie pour le consommateur car l'héliculteur pratique la traçabilité: on sait où l'escargot est né, ou il a été élevé, avec quels aliments agréés il a été nourri et où il a été cuisiné. Même si le ramassage des escargots dans la nature peut être sympathique, seuls les escargots d'élevage ont une alimentation équilibrée, contrôlée, gérée, réglementée et sont donc sans risque pour le consommateur. L'escargot de Bourgogne, très prisé du consommateur, est en réalité une espèce protégée en France. Aussi, 99,9 % des escargots « de Bourgogne » consommés en France proviennent des Pays de l'Est et non de Bourgogne où le ramassage est très limité dans le temps. Afin de mieux protéger et informer les consommateurs, il souhaite savoir s'il est envisageable de rendre l'étiquetage obligatoire en précisant : l'appellation scientifique des différents escargots, leur provenance ou Pays d'origine, s'ils ont été ramassés dans la nature ou s'ils sont d'élevage.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Garraud](#)

Circonscription : Gironde (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130779

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture et agroalimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2356

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)